

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

12 décembre 2011

**RÉFORME DES PORTS D'OUTRE-MER DE L'ÉTAT  
ET DIVERSES DISPOSITIONS - (n° 4038)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 24 Rect.

présenté par  
M. Letchimy, M. Manscour, M. Lurel,  
Mme Taubira, Mme Jeanny Marc, M. Chanteguet  
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

-----  
**ARTICLE PREMIER**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – Six mois au plus tard après la promulgation de la loi n°                    du  
portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État et diverses dispositions d'adaptation de la  
législation au droit de l'Union européenne dans le domaine des transports, le Gouvernement remet  
au Parlement un rapport sur les possibilités de maîtrise des coûts dans les cas de situation  
monopolistique dans les ports des régions d'outre-mer. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les régions d'outre-mer sont souvent le lieu de constitution de situations de monopole compte tenu des particularités de leur tissu économique ; ainsi y recèlent des situations de monopole ou de quasi-monopole de fait.

Considérant, l'importance économique des ports dans ces régions, il est proposé qu'une étude soit menée afin de voir comment parvenir à une meilleure maîtrise des coûts dans ces situations particulières.